



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

FOCUS SUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN 2023

Sommaire

- p. 2 Une représentation plus importante dans l'Outre-Mer
- p. 3 Une évolution du chômage conforme à la tendance globale
- p. 4 Des demandeurs d'emploi plus âgés, moins diplômés, moins expérimentés et davantage touchés par le chômage de longue durée
- p. 5 Exclusion numérique et transport : principaux freins périphériques à la recherche d'emploi
- P. 6 La formation, moteur de développement des compétences
- P. 7 Pas de spécificité dans les métiers recherchés
- P. 8 37% des reprises d'emploi chez les bénéficiaires du RSA concerne des contrats durables
- P.9 Favoriser l'insertion professionnelle des BRSA
- P. 10 Une proportion plus élevée dans le bassin du Centre
- P. 11 Annexe : Portrait sur l'ensemble des BRSA

L'essentiel

En Guadeloupe, fin décembre 2023, près de 20 000 demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RSA, soit 32% des inscrits à France Travail en catégories ABC. Leur nombre a baissé de 8% sur un an, ce qui est conforme à la tendance observée chez les autres demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sont moins diplômés, moins expérimentés, plus âgés que ceux qui ne bénéficient pas du RSA et sont davantage touchés par le chômage de longue durée.

La moitié d'entre eux déclare des freins périphériques à la recherche d'emploi, notamment l'exclusion numérique, le moyen de transport et les difficultés financières. La priorité dans l'accompagnement de ce public est donc souvent donnée à la résolution de ces problématiques avant de se concentrer uniquement sur leur recherche d'emploi.

Ils représentent près un tiers des bénéficiaires de formation, plus d'un tiers des entrées en prestation et 12% des reprises d'emploi en Guadeloupe. Dans 37% des cas, il s'agit d'un contrat durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois).



37%

des reprises d'emploi chez les bénéficiaires du RSA concernent des embauches en emplois durables

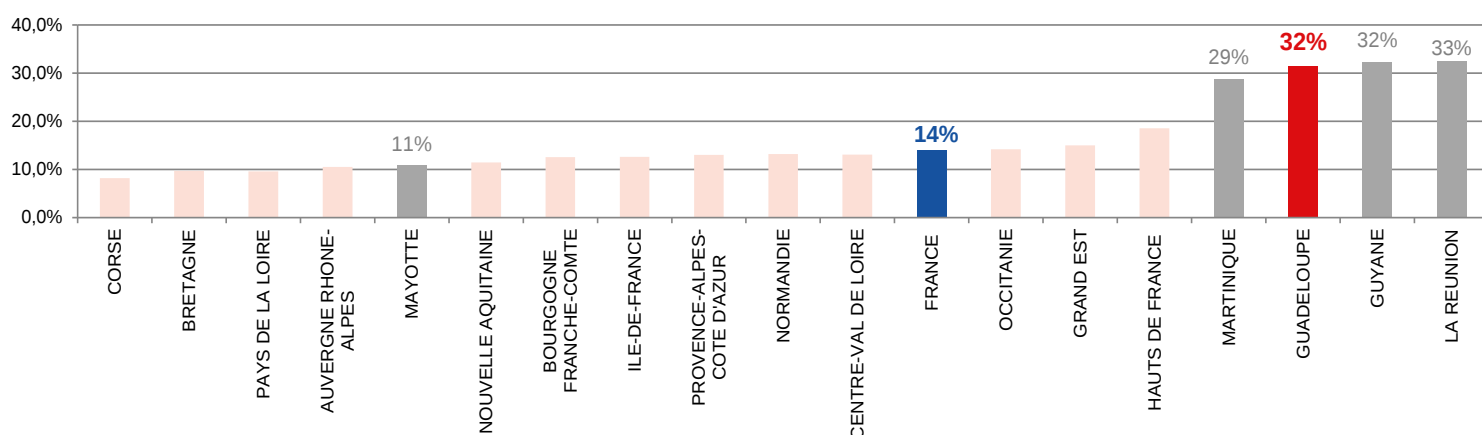
UNE REPRÉSENTATION PLUS IMPORTANTE DANS L'OUTRE-MER

Fin décembre 2023, la Guadeloupe compte 19 149 demandeurs d'emploi bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Ils représentent plus d'un tiers des inscrits à France Travail en catégories ABC [cf. Graphique 1].

Globalement, la part des bénéficiaires du RSA est plus élevée dans quatre Départements d'Outre-Mer, en particulier à La Réunion où elle atteint 33%. A Mayotte, le nombre des bénéficiaires du RSA est relativement faible, représentant 11% de la population.

GRAPHIQUE 1

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DU RSA PAR RÉGION



Source : France Travail
Champ : DEFM ABC en 2023

ENCADRÉ N°1



QU'EST-CE-QUE LE RSA ?

Depuis son instauration par la loi du 1^{er} décembre 2008, le Revenu de Solidarité Active (RSA) s'est imposé comme le principal outil de lutte contre la pauvreté en France, et se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Ce dispositif garantit un niveau minimum de ressources financières à toute personne dont les revenus sont insuffisants, voire totalement absents. Ce dispositif est administré et financé par les conseils départementaux, et les paiements sont effectués par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). L'objectif est de lutter contre la pauvreté sur l'ensemble du territoire national. Le RSA est versé sans limitation de durée, tant que le bénéficiaire remplit les critères d'éligibilité.

Les bénéficiaires du RSA sont :

- les personnes de 25 ans et plus et celles de moins de 25 ans qui ont un enfant né ou à naître, sans activité, ou exerçant ou reprenant une activité professionnelle générant des ressources limitées,
- les personnes de moins de 25 ans ayant exercé une activité professionnelle d'une durée totale de 2 ans (sans obligation de continuité) sur les trois dernières années.

Les jeunes travailleurs de moins de 25 ans qui perdent leur emploi peuvent bénéficier du RSA après avoir épuisé leurs droits à l'assurance chômage, afin de garantir un niveau minimal de ressources.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [France Travail – RSA](https://france-travail.fr/rsa).

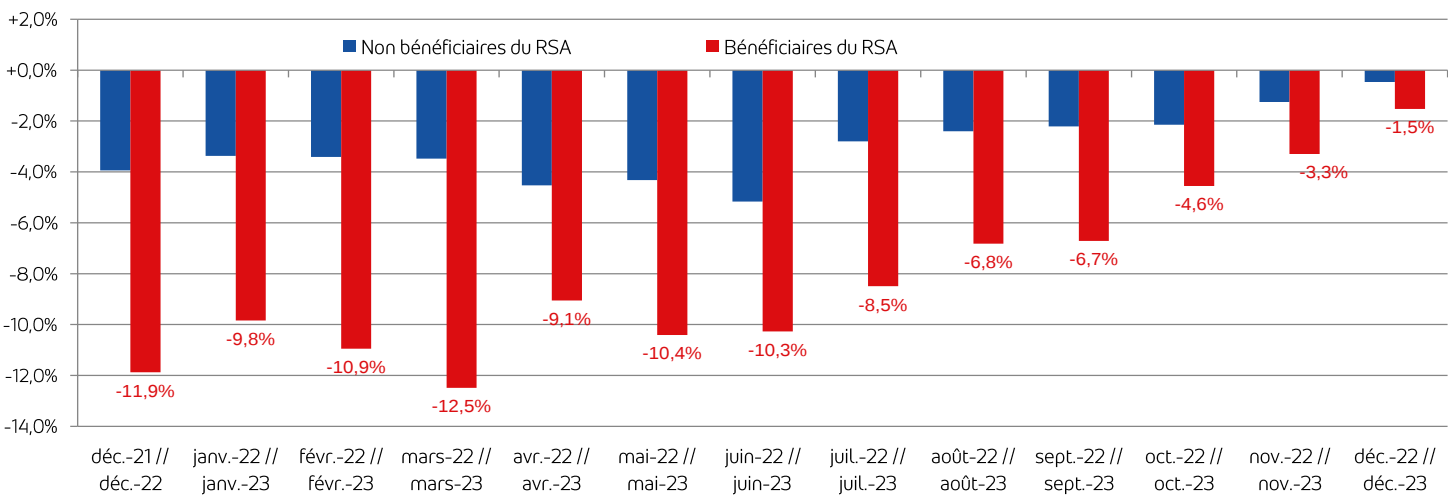
UNE ÉVOLUTION DU CHÔMAGE CONFORME À LA TENDANCE GLOBALE

Le nombre de bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail Guadeloupe a baissé de 1,5% en décembre 2023 par rapport à décembre 2022.

Cette tendance est conforme aux évolutions du chômage observées chez les autres demandeurs d'emploi (non bénéficiaires du RSA) (cf. Graphique 2).

Cette baisse est plus prononcée parmi les bénéficiaires du RSA que parmi ceux qui n'en bénéficient pas. En 2023, le nombre de bénéficiaires du RSA a atteint son niveau le plus bas des dix dernières années.

GRAPHIQUE 2
ÉVOLUTIONS ANNUELLES DE LA DEMANDE D'EMPLOI



Source : France Travail
Champ : DEFM ABC en 2023

ENCADRÉ N°2

LE PROJET DE LOI « POUR LE PLEIN-EMPLOI »

Le 18 décembre 2023, la loi « pour le plein-emploi » a été promulguée. Ce projet de loi marque une évolution significative dans la politique de l'emploi en France. En remplaçant Pôle emploi par France Travail, l'objectif est d'offrir un accompagnement plus individualisé et directif aux bénéficiaires du RSA qui ont peu bénéficié de la diminution du chômage. Pour ce projet des départements ont été sélectionnés pour expérimenter ce changement.

Ce changement comprend deux mesures principales : l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA sur la liste des demandeurs d'emploi de France Travail et la généralisation d'un "contrat d'engagement" qui requiert un minimum de 15 à 20 heures d'activités par semaine, telles que des immersions professionnelles, des cours de mise à niveau ou la rédaction de CV.

L'objectif ambitieux de l'exécutif est d'atteindre le plein emploi, défini comme un taux de chômage d'environ 5 % d'ici 2027 au niveau national, par le biais de cette transformation. Cette approche cible spécifiquement les personnes très éloignées du marché du travail, dans l'espoir de leur offrir de meilleures chances d'intégration professionnelle.

A partir de mars 2024, la Guadeloupe fait désormais de la liste des territoires expérimentateurs.

DES DEMANDEURS D'EMPLOI PLUS ÂGÉS, MOINS DIPLÔMÉS, MOINS EXPÉRIMENTÉS ET DAVANTAGE TOUCHÉS PAR LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

A l'image de la structure de la demande d'emploi en Guadeloupe, les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA sont plus souvent des femmes : 64%, contre 36% d'hommes (cf. Graphique 3).

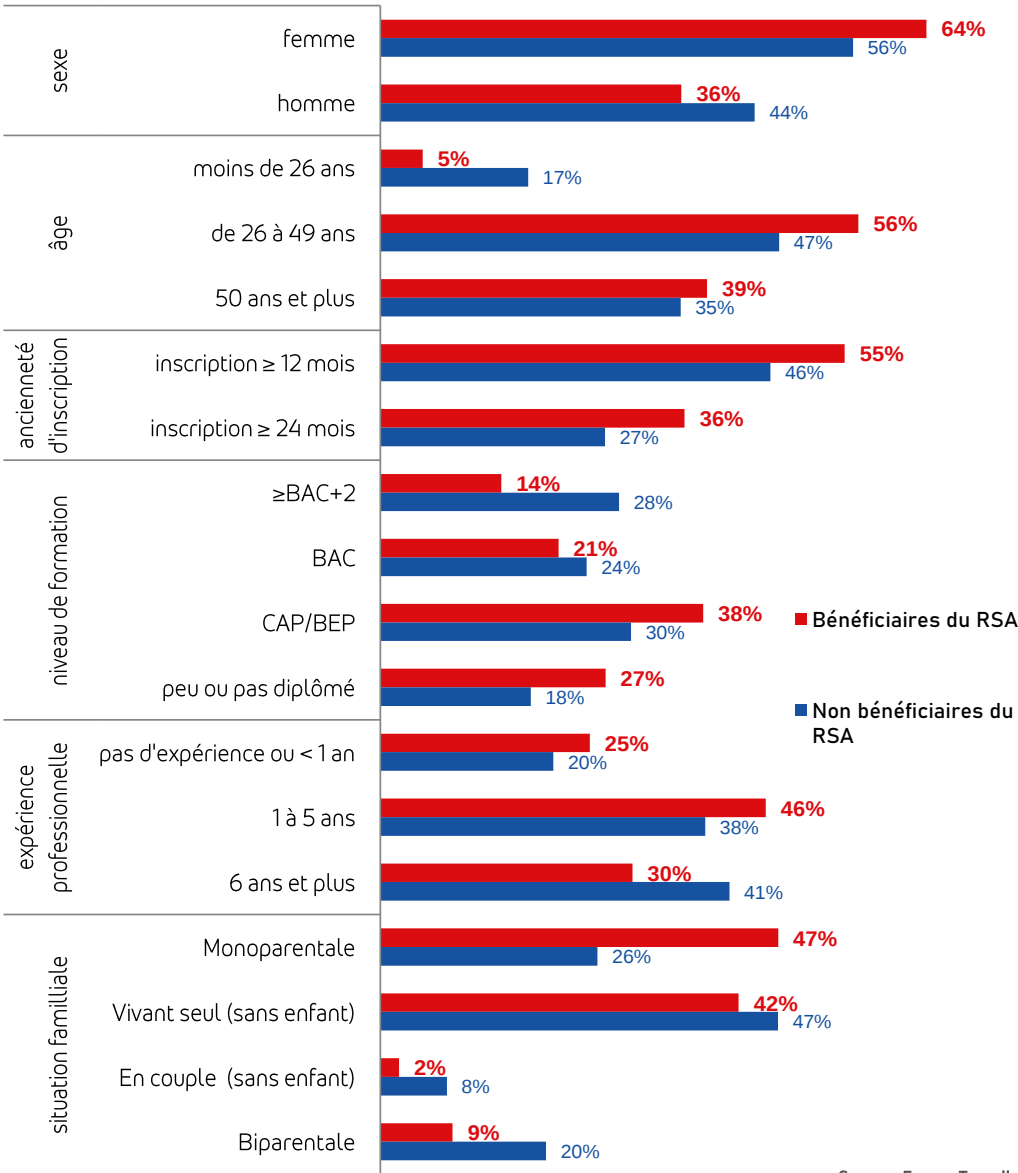
Ils sont plus âgés : 44 ans en moyenne, contre 42 ans pour les non bénéficiaires du RSA.

Ils sont plus touchés par le chômage de longue durée : 55% sont inscrits à France Travail depuis au moins un an, soit 9 pts de plus que pour les autres inscrits à France Travail.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA sont moins diplômés et ont moins d'expérience professionnelle que les autres demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA sont davantage susceptibles d'être des parents célibataires : 47% sont en situation de monoparentalité, soit 21pts de plus que les autres inscrits à France Travail.

GRAPHIQUE 3
CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Source : France Travail
Champ : DEFM ABC en 2023

EXCLUSION NUMÉRIQUE ET TRANSPORT : PRINCIPAUX FREINS PÉRIPHÉRIQUES À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Les freins périphériques sont des difficultés « non professionnelles » qui peuvent empêcher un demandeur d'emploi de reprendre une activité professionnelle ou de s'engager pleinement dans son parcours de recherche d'emploi. Ces freins sont identifiés conjointement par le conseiller de France Travail et le demandeur d'emploi lors du diagnostic effectuée au moment de l'inscription.

Huit types de difficultés sont identifiés : les difficultés administratives ou juridiques, les difficultés de logement, les contraintes familiales, les capacités d'insertion et de communication, l'état de santé, les difficultés financières, le moyen de transport ou encore l'exclusion numérique.

58%

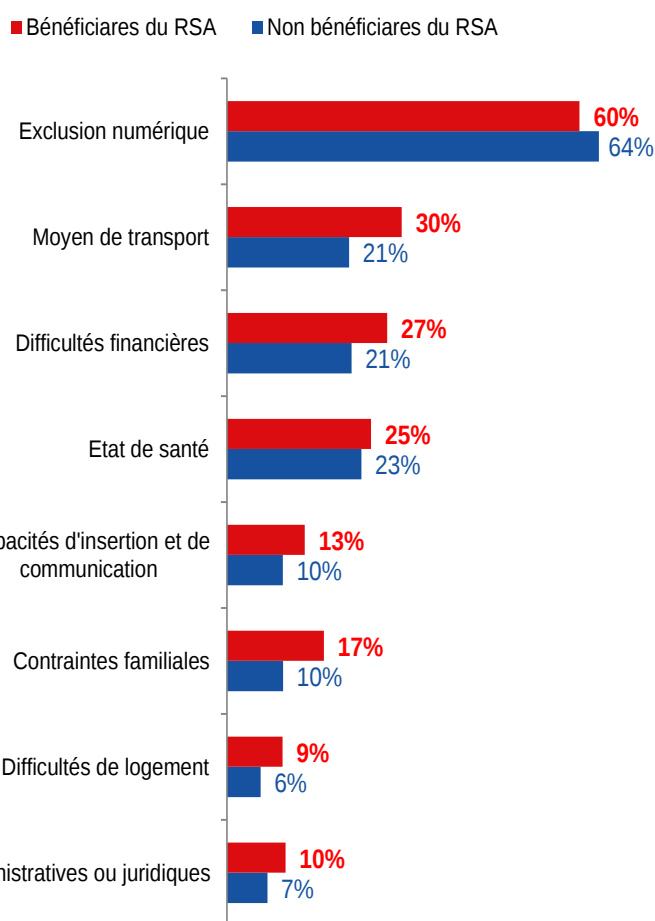
des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA ont au moins un frein périphérique à l'emploi en Guadeloupe

contre 43% chez les autres demandeurs d'emploi

Quelque soit le public, le principal frein rencontré est l'exclusion numérique (cf. Graphique 4). Les contraintes familiales, les difficultés financières et les problématiques de transport concernent davantage les bénéficiaires du RSA.

GRAPHIQUE 4

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT AU MOINS UN FREIN PÉRIPHÉRIQUE



Les freins numériques font référence à l'illectronisme, qui désigne la difficulté que certaines personnes peuvent avoir à utiliser un ordinateur ou à effectuer des recherches sur Internet. Ces difficultés peuvent entraver la recherche d'emploi, qui se déroule de plus en plus sur des sites dédiés et des réseaux sociaux.

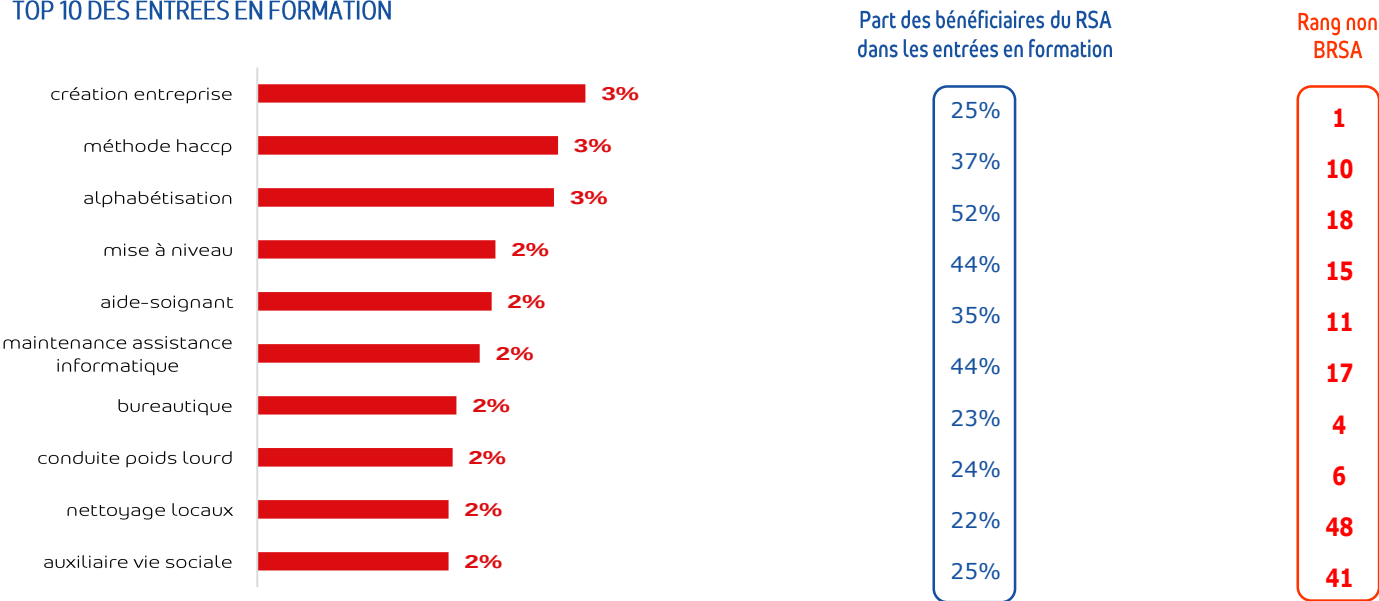
Le second frein périphérique concerne le moyen de transport, notamment en raison de l'inaccessibilité des zones éloignées de son lieu de résidence, du coût des trajets. En réponse à ces défis, France Travail a mis en place une aide à la mobilité pour prendre en compte tout ou une partie des frais de déplacement, de repas et d'hébergement. Cette aide, soumise à condition, est destinée aux demandeurs d'emploi se rendant à un entretien d'embauche ou à une formation éloignée de leur domicile, participant à un concours, ou ayant repris un emploi.

LA FORMATION, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

En 2023, 2 542 formations ont concerné des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, soit 29% des entrées en formation. La création d'entreprise est la principale formation dispensée chez les bénéficiaires du RSA, comme chez les autres demandeurs d'emploi. Elle est suivie par la méthode HACCP¹ et l'alphabetisation qui sont principalement dispensées aux BRSA, tandis que les autres n'en bénéficient pas autant [cf. Graphique 5]. La durée moyenne des formations suivies en 2023 est légèrement plus longue pour les bénéficiaires du RSA que celle des autres demandeurs d'emploi (500 heures contre 481) [cf. Tableau 1].

L'accès à l'emploi dans les 6 mois qui suivent la fin de la formation est de 22% pour les bénéficiaires du RSA (43% pour les autres demandeurs d'emploi). 8 403 entrées en prestations ont concerné les bénéficiaires du RSA, soit 38% des entrées en prestations. L'Atelier Conseil est la première prestation avec 1 581 entrées, comme pour les autres inscrits à France Travail.

GRAPHIQUE 5
TOP 10 DES ENTRÉES EN FORMATION



Source : France Travail, Fichier National des Entrées en formation
1) Méthode HACCP : Méthode d'identification, de localisation, d'évaluation et de maîtrise des risques potentiels de détérioration de la qualité microbiologique des denrées dans la chaîne alimentaire

GRAPHIQUE 6
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR FINANCEURS (BRSA)

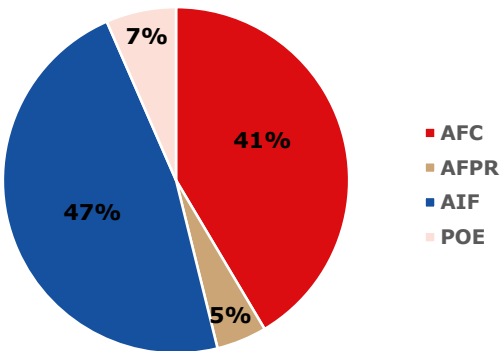


TABLEAU 1
DURÉE DE FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA SELON LE TYPE DE FORMATION

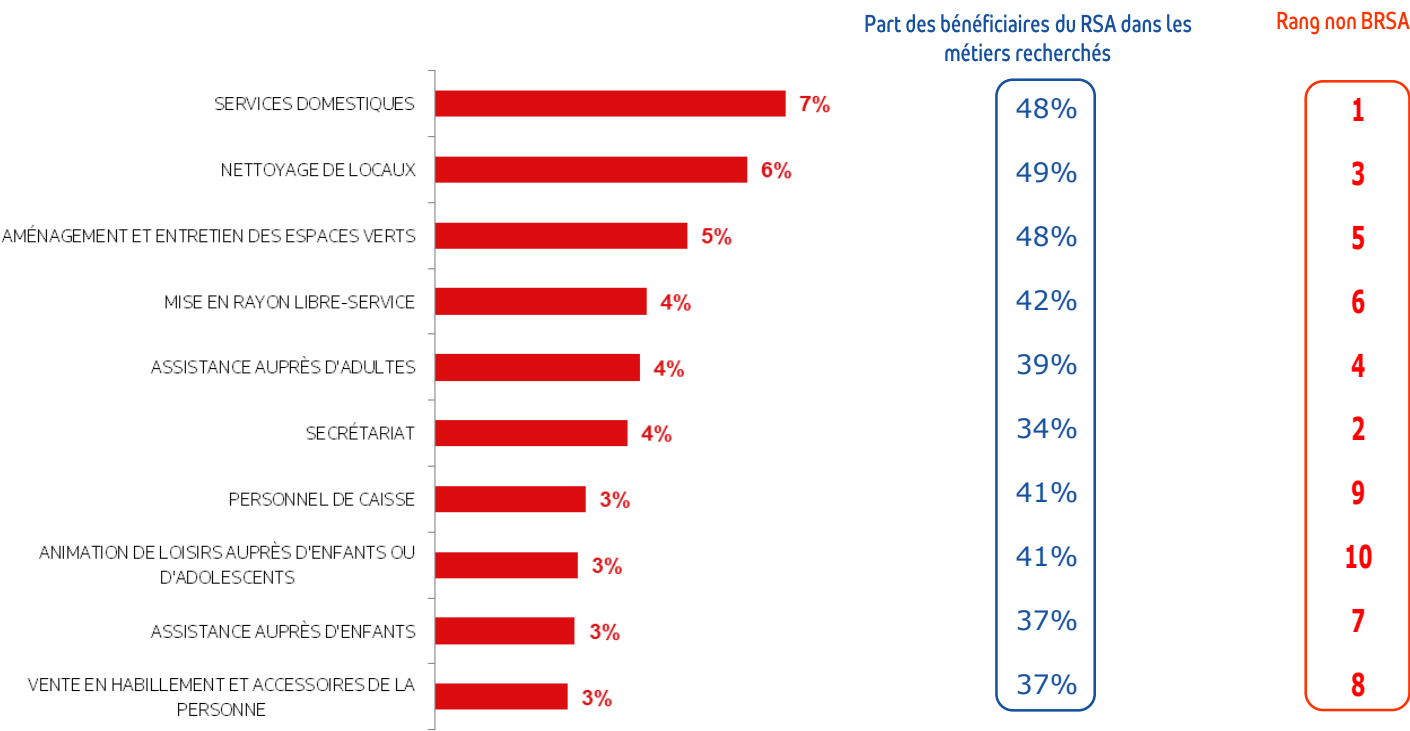
Type de formation	Durée moyenne de la formation (en heures)	
	RSA	Non RSA
AFC	416	377
AFPR	239	254
AIF	250	227
POE	624	588
Ensemble	500	481

Source : France Travail, Fichier National des Entrées en formation
Clé de lecture : Parmi l'ensemble des financeurs des bénéficiaires du RSA, l'AIF finance 47% de l'ensemble des formations des bénéficiaires du RSA en 2023. Cette formation dure en moyenne 250 heures pour les bénéficiaires du RSA et 227 pour les autres demandeurs d'emploi.

PAS DE SPÉCIFICITÉ DANS LES MÉTIERS RECHERCHÉS

Dans les métiers de services domestiques, de nettoyage de locaux et d'aménagement et entretien des espaces verts, près de la moitié des demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RSA. Les 10 principaux métiers recherchés par les bénéficiaires du RSA, figurent dans le top 10 des métiers recherchés par les autres demandeurs d'emploi (cf. Graphique 7). La particularité c'est que 41% des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA sont concentrés dans ces 10 métiers, alors que le top 10 représente 26% des demandeurs d'emploi chez les autres demandeurs d'emploi.

GRAPHIQUE 7
PRINCIPAUX MÉTIERS RECHERCHÉS PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DU RSA



Source : France Travail
Champ : DEFM ABC en 2023

ENCADRÉ N°4



SAINT-ROSE, VILLE PRIVILIGIÉE POUR L'EXPÉRIMENTATION DES BRSA

Avec la mise en place de la réforme France Travail, la ville de Saint-Rose a été sélectionnée pour mener une expérimentation sur l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA. Cette initiative débutera juin 2024 et prendra cette année.

L'accompagnement rénové concernera tous les allocataires du RSA sainte-rosiens. Il s'agit d'une démarche intensive visant à soutenir à 100 % les individus les plus précaires de la ville dans leur parcours vers l'emploi. Cet accompagnement vise à permettre aux personnes éloignées de l'emploi d'assurer simultanément la construction de leur projet professionnel et la résolution des difficultés sociales qui pourraient entraver leur retour à l'emploi, telles que la mobilité, la formation, la garde d'enfants, etc...

Pour ce faire, l'expérimentation prévoit la désignation d'un interlocuteur privilégié disposant de davantage de temps et d'outils pour établir un lien de confiance avec les bénéficiaires, comprendre leurs besoins et les accompagner tout au long de leur parcours pour les orienter vers les solutions les plus adaptées. Les 15 à 20 heures consacrées à cet accompagnement pourront ainsi inclure diverses activités, allant de l'immersion en entreprise pour affiner le projet professionnel à l'obtention du permis de conduire, en passant par l'assistance dans les démarches administratives ou encore la participation à des activités associatives.

37% DES REPRISES D'EMPLOI CHEZ LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA CONCERNE DES CONTRATS DURABLES

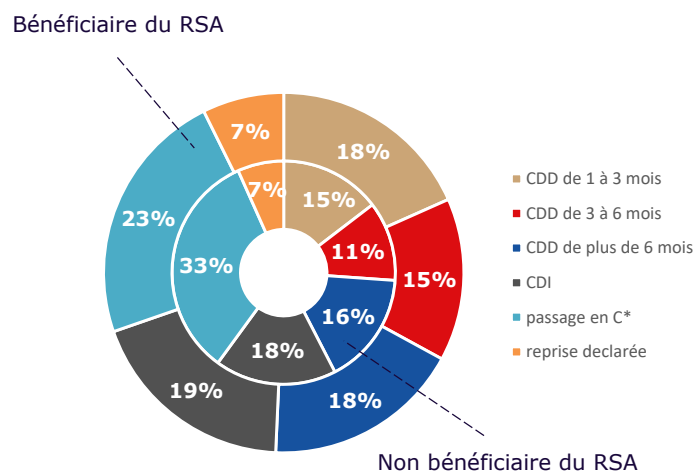
En 2023, 3 337 reprises d'emploi ont concerné des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, soit 12% des reprises d'emploi en Guadeloupe. Dans 37% des cas, ces reprises d'emploi sont repérées par une DPAE² pour un contrat durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois), contre 34% pour les autres demandeurs d'emploi..

Dans 33% des cas, il s'agit d'une DPAE pour un contrat de 1 à 6 mois (26% pour les demandeurs d'emploi qui ne bénéficient pas du RSA) [cf. Graphique 8]. Les contrats de courte durée peuvent néanmoins constituer une première étape vers l'emploi et éventuellement déboucher sur un contrat durable.

Enfin, 30% des reprises d'emploi sont repérées par l'exercice d'une activité d'au moins 78 heures par mois tout en maintenant l'inscription à France Travail ou lorsque que le demandeur d'emploi cesse son inscription à France Travail en déclarant une reprise d'emploi.

GRAPHIQUE 8

RÉPARTITION DES EMBAUCHES SELON LA DURÉE DE CONTRAT

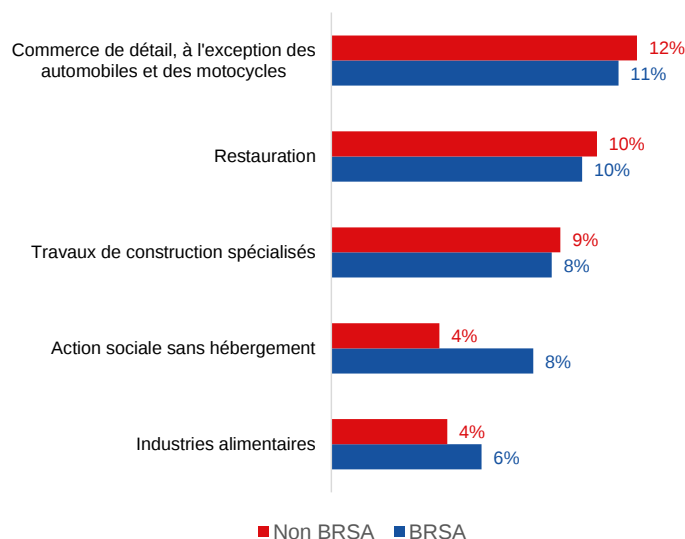


2 | DPAE : Déclaration préalable à l'embauche

* Passage en C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

GRAPHIQUE 9

TOP 5 DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES AVEC DPAE SUR DES CONTRATS DURABLES



Près de 3 embauches des bénéficiaires du RSA en contrat durable sur 10 ont concernées :

- le commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles,
- la restauration,
- les travaux de constructions spécialisés.

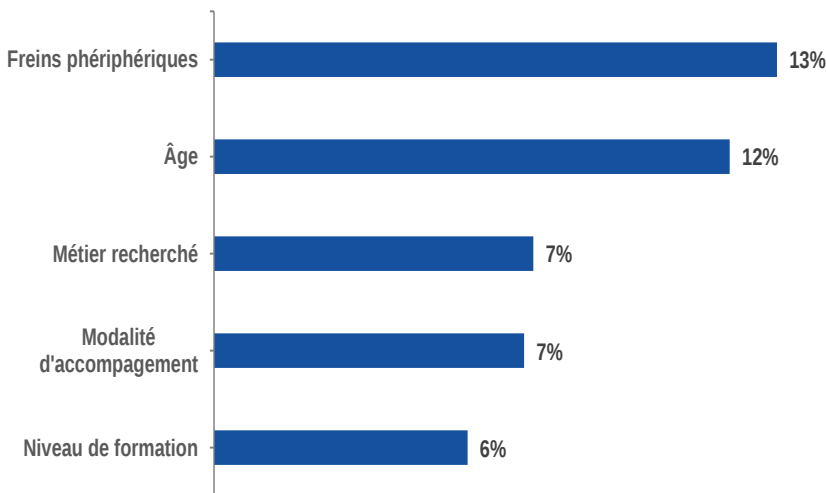
Source : DPAE, Acoiss (Calculs France Travail)
Champ : DPAE durables

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Nous avons modélisé la reprise d'emploi des BRSA à l'aide de la régression logistique. Ce modèle nous a permis de comprendre comment certaines caractéristiques des individus, comme leur profil, leur accompagnement, les services dont ils ont bénéficié, etc., influencent la probabilité qu'ils retrouvent un travail. En d'autres termes, on prédit à quel point un demandeur d'emploi BRSA a de chances de trouver un emploi en se basant sur ces différentes informations.

GRAPHIQUE 10

TOP 5 DES FACTEURS INFLUANT LE PLUS LA REPRISE D'EMPLOI



A l'aide du V de Cramer³, nous avons identifié plusieurs facteurs déterminants dans la reprise d'emploi.

Parmi ceux, le frein périphérique, l'âge, le métier recherché, la modalité d'accompagnement et le niveau de formation se distinguent par leur impact significatif sur la reprise d'emploi.

3) Le V de Cramer est une mesure statistique utilisée pour évaluer la force de l'association entre deux variables catégorielles.

Une personne âgée de **50 ans ou plus**, avec plusieurs **freins périphériques**, voit sa probabilité de reprise d'emploi diminuer. En revanche, bénéficier d'un **accompagnant intensif** avec des **entretiens réguliers** favorise l'accès à un emploi.

Un BRSA cherchant un métier dans le domaine de **L'Agriculture et Pêche, Espaces naturels et Espaces verts, Soins aux animaux**, ou de la **Construction, Bâtiment et Travaux publics**, ou de **L'Hôtellerie-Restaurant, Tourisme, Loisirs et Animation**, ou du **Transport et Logistique** augmente les chances d'accéder à un emploi.

Par ailleurs, un BRSA possédant un **niveau de diplôme et de qualification** élevé et justifiant d'**au moins une année d'expérience professionnelle** a de meilleures perspectives d'emploi.

Bien que moins impactants sur le modèle, certains facteurs comme la **mobilité géographique**, les **moyens de transport** ont aussi un impact significatif sur l'insertion de l'emploi. C'est le cas également pour la **situation familiale** : un bénéficiaire seul sans enfant, augmente ses chances d'accéder à un emploi par rapport à une personne en couple sans enfant.

Notons que le sexe n'est pas facteur déterminant puisque, selon le modèle, les femmes ont autant de chance de trouver un emploi que les hommes.

Source : France Travail/ Champ : DEFM ABC en 2023

ÉTUDE DES TYPES DE CONTRATS

La réalisation d'une analyse discriminante a mis en évidence des groupes de demandeurs d'emploi avec des caractéristiques similaires et différents des autres demandeurs d'emploi en fonction des types de contrats. On distingue 3 groupes / types de contrat, ayant des facteurs discriminants.

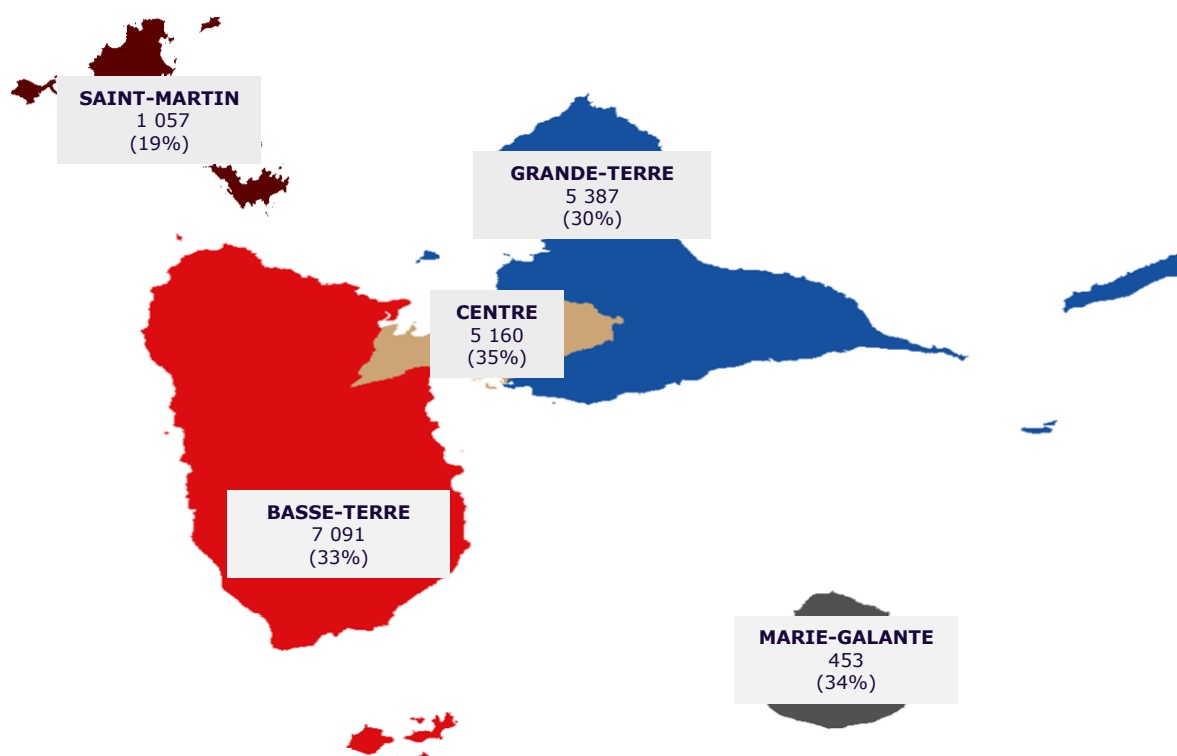
- ❑ Le CDD est caractérisé par les BRSA confrontés à au moins deux freins périphériques, recherchant un emploi dans les domaines de *l'Hôtellerie-restauration, Tourisme, Loisirs et Animation, de la Santé, de l'Agriculture et Pêche, Espaces naturels et Espaces verts, Soins aux animaux*. Les BRSA en CDD ont suivi une seule prestation, n'ont suivi aucune formation, possèdent un CAP/BEP ou un diplôme inférieur, sont en situation de monoparentalité, bénéficient d'un accompagnement global, sont des femmes et sont généralement dans un quartier prioritaire de la ville.
- ❑ Le CDI est caractérisé par des BRSA ayant le BAC, plus de six ans d'expérience professionnelle, un niveau de qualification cadre, ne rencontrant aucun frein périphérique, ayant suivi au moins deux formations, recherchant des métiers dans les domaines de la *Construction, Bâtiment et Travaux publics, ou de l'Installation et Maintenance* et sont généralement des hommes.
- ❑ Les passages en C ou E, les AFPR/POE, et les reprises déclarées sont caractérisés par des BRSA recherchant un emploi dans le domaine de l'Industrie graphique ou dans l'Action sociale, socio-éducative et socio-culturelle. Les BRSA n'ont suivi aucune prestation mais ont suivi une formation, ils bénéficient d'un accompagnement suivi, ont 50 ans ou plus, possèdent un BAC+2 ou plus, sont qualifiés, ne résident pas dans un quartier prioritaire de la ville, possèdent le permis B et une voiture, et sont en couple.

UNE PROPORTION PLUS ÉLEVÉE DANS LE BASSIN D'EMPLOI DU CENTRE

La demande d'emploi des bénéficiaires du RSA dans chaque bassin d'emploi présente une hétérogénéité relative sur l'ensemble du territoire. Les taux fluctuent entre 19% dans le bassin d'emploi de Saint-Martin et 35% dans celui du Centre [cf. Carte 1].

CARTE 1

NOMBRE ET PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DU RSA DANS CHAQUE BASSIN D'EMPLOI



Champ : DEFAM ABC, Guadeloupe

Source : STMT – France Travail. Données brutes, déc. 2023

ENCADRÉ N°5

LA MESURE DE L'ACCÈS À L'EMPLOI

L'indicateur d'accès à l'emploi est construit à partir des données administratives et vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégorie A ou B.

Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou B le mois suivant;
- être sorti des listes de France Travail pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois (demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs et répétés de recherche d'emploi car ils sont en emploi, par exemple créateurs d'entreprise ou en contrat aidé) ;
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE);
- intégrer un dispositif de formation préalable à l'embauche (AFPR ou POEI)

Glossaire

AFC	Action de Formation Conventionnée par France Travail facilite le retour rapide à l'emploi
AFPR	Action de formation préalable au recrutement, une aide au financement d'une formation avant embauche
AIF	Aide individuelle à la formation pour financer une formation
POE	Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle, une aide au financement d'une formation avant embauche

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'ensemble des publications de France Travail et accédez à l'Open Data sur :
<https://www.francetravail.org/accueil/>

Directeur de publication
Fabrice MARIE-ROSE

Directeur de la rédaction
Gilles Philippe PLUMASSEAU

Rédaction
Service Pilotage de la Performance, Etudes et Statistiques

